



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 19 novembre
A LIEVIN

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Jean Pierre JANNOT – Jacques TINCHON -

FORFAITS

Journées des 11 – 13 et 14 NOVEMBRE 2021

VETERANS – GROUPE 4

Rencontre US PAS / AS PTT ARRAS

Forfait d'AS PTT ARRAS.

US PAS bat ARRAS par forfait - score 5/0.

Amende de 12,50 € à ARRAS - 1^{er} forfait.

Match retour à PAS.

Rencontre US VIMY / AS MAROEUIL

Forfait de MAROEUIL.

VIMY bat MAROEUIL par forfait – score 5/0.

Amende de 25 € à MAROEUIL – 1^{er} forfait.

Match retour à VIMY.

VETERANS – GROUPE 5

Rencontre : ES LABEUVRIERE / CS PERNES MONCHY BRETON

Forfait de PERNES MONCHY BRETON.

LABEUVRIERE bat PERNES MONCHY BRETON par forfait – score 5/0.

Amende de 25 € à PERNES MONCHY BRETON – 1^{er} forfait.

Match retour à LABEUVRIERE.

VETERANS A 7 – GROUPE E

Rencontre : RC LABOURSE / UC DIVION

Forfait de DIVION.

LABOURSE bar DIVION par forfait – score 5/0.

Amende de 30 € à DIVION – 2eme forfait

Match retour à LABOURSE.

COUPE VETERANS LOYEZ

Rencontre : US HOUDAIN / ES AGNY

Forfait d'AGNY.

HOUDAIN bat AGNY par forfait – score 5/0.

Amende de 25 € à AGNY.

Rencontre : FC AVION REPUBLIQUE / US PAS

Forfait de PAS.

AVION REPUBLIQUE bat PAS par forfait – score 5/0.

Amende de 25 €.

Rencontre : OLYMPIQUE HENIN / US LESTREM

Forfait de LESTREM.

OLYMPIQUE HENIN bat LESTREM par forfait – score 5/0.

Amende de 12 € 50 à LESTREM.

Rencontre : ESC ILLIES / US ANNEZIN

Forfait d'ANNEZIN.

ILLIES bat ANNEZIN par forfait – score 5/0.

Amende de 12 € 50 à ANNEZIN.

Rencontre : AS BERNEVILLE / AS QUIERY la MOTTE

Forfait de QUIERY.

BERNEVILLE bat QUIERY la MOTTE par forfait – score 5/0.

Amende de 25 € à QUIERY la MOTTE.

COUPE MALLEZ

Rencontre : AS BONNIERES HOUVIN / OS AIRE (c)

Forfait d'AIRE.

BONNIERES HOUVIN bat AIRE par forfait – score 5/0.

Amende de 25 € à AIRE.

COUPE ARTOIS U18

Rencontre : US NOEUX / AFC LIBERCOURT

Forfait de LIBERCOURT.

NOEUX bat LIBERCOURT par forfait – score 5/0.

Amende de 15 € à LIBERCOURT.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la Commission :
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire de la Commission :
Marc TINCHON.